



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° 2024-063
CINEMA – Acquisition matériel et formation
Contractant : CINÉ DIGITAL

Le Maire de la commune de St Ciers sur Gironde ;

Vu les articles L. 2122-22 et L.2122-23 du C.G.C.T.

Vu la délibération n°2020-09-02 du 10 septembre 2020 portant délégation du conseil municipal au maire, notamment en matière de la commande publique,

Vu le budget primitif 2024 du budget « Cinéma » modifié par la DM1 du 11 juin 2024,

Considérant la nécessité de remplacer le serveur de la salle de cinéma devenu obsolète, et d'améliorer les conditions d'utilisation du système cinématographique, par l'installation de 2 micros sans fil.

Vu les propositions commerciales établies par CINÉ DIGITAL, installateur et spécialiste de la fourniture, l'installation et la maintenance des équipements et des logiciels pour les exploitations cinématographiques, à savoir :

- **Remplacement du serveur 4X4TO : 13 480.00 € HT**
Serveur Dolby IMS3000 4X4TB NAS externe, boîtier automation, onduleur Eaton 1600VA
Forfait main d'œuvre et déplacement
- **Fourniture et installation de 2 micros : 1 822 € HT**
2 Micros sans fil Sennheiser EW-D 835-S SET
Console de mixage YAMAHA MG10XU + Cordon Algam
Forfait main d'œuvre et déplacement

Vu la nécessité pour le personnel en charge de la projection de suivre la formation CINÉ DIGITAL MANAGER, dont le montant du devis s'élève à 1 780 € HT.

DECIDE

Article 1^{er} :

Est autorisée la signature des devis avec CINÉ DIGITAL – 27 rue François Arago 33700 MÉRIGNAC, pour les dépenses ci-dessous :

- Remplacement du serveur 4X4TO : 13 480.00 € HT soit 16 176 € TTC
- Fourniture et installation de 2 micros : 1 822 € HT soit 2 186.40 € TTC
- Formation CINÉ DIGITAL MANAGER : 1 780 € HT soit 2 136 € TTC

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine séance du Conseil Municipal.

.../...

Accusé de réception en préfecture
033-213303894-20240723-DM2024-063-AR
Date de réception préfecture : 24/07/2024

Article 3 :

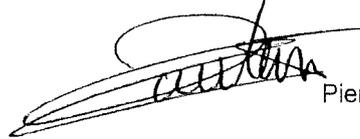
Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la Sous-préfète de Blaye et au SGC de Saint André de Cubzac pour contrôle de légalité. Il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le 24/07/2024

Publié ou notifié le 25/07/2024

A St Ciers-sur-Gironde, le 23 juillet 2024



le Maire ,

Pierre CARITAN.